



Thiers Dore
et **Montagne**
L'INTERCO

DÉLIBÉRATION

N° 20180712-06

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2018 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 6 juillet 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 12 juillet 2018 à 18h30, 47 Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoît GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX
Beatrice ADAMY à Jacques COUDOUR
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Françoise KORCZENIUK à Thierry BARTHELEMY
Serge FAYET à Jean-François DELAIRE

Conseiller.e.s absent.e.s : Marcel BARGEON, Philippe BLANCHOZ, André IMBERDIS, Ghislaine DUBIEN, Serge PERCHE, Paul PERRIN, Jany BROUSSE, Carine BRODIN, Paul SABATIER

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes : Stéphanie BERNARD, José MONRUFFET, Mireille BASSET

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

42

Suppléants ayant voix
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

5

Total votants :

50

REGLEMENT DE FORMATION

Rapporteur : Bernard GARCIA, Vice-Président

Le règlement de formation a pour objet de présenter en un document unique les règles essentielles des dispositifs en matière de formation des agents et de préciser les modalités d'organisation et de gestion des différentes actions de formation au sein de la collectivité. Il constitue un outil opérationnel de gestion des formations.

C'est un document qui permet de clarifier et de définir dans la collectivité, les différentes règles dans lesquelles s'inscrit la politique de formation. Il s'articule autour des objectifs suivants :

- Constituer un outil de sensibilisation et de communication sur la politique de formation de la collectivité,
- Composer un guide présentant les dispositifs de formation ainsi que les procédures concernant les conditions d'exercice de la formation dans la collectivité,
- Permettre à chaque agent de connaître ses droits et obligations ainsi que les interlocuteurs en matière de formation, les différentes formations auxquelles ils peuvent prétendre, leurs conditions et modalités d'exercice.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 modifiée, relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 27 juin 2018.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le règlement de formation de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne tel qu'il a été validé par le Comité Technique.

TOTAL VOTANTS : 50	Conseillers présents : 45	Représentés : 5	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 50	Pour : 50	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

